



## écourter mon contrat saisonnier

Par **Extelle64**, le **30/07/2011** à **16:44**

Bonjour,

voilà je me présente je m'appelle Estelle, j'ai 20 ans et pour la deuxième année je travaille pour la saison dans un supermarché. Mon contrat stipule qu'il prend effet à compter du 11 juillet et prendra fin le 24 juillet. Puis "Au cas où la saison se prolongerait au delà de cette date, le présent contrat se poursuivrait éventuellement jusqu'à l'achèvement de la saison pour prendre fin automatiquement le 31 aout 2011 ." Finalement mon contrat a été prolongé puis le 28 juillet on m'a annoncé que mon contrat prendrait fin le 8 aout pour raisons économiques "les chiffres sont au plus bas" . Or j'ai su qu'ils embauchaient une autre saisonnière à compter du 1er aout . Ont ils donc le droit de me faire partir pour des raisons économiques puis d'embaucher une autre saisonnière ?

Merci d'avance,

Estelle

Par **P.M.**, le **30/07/2011** à **17:13**

Bonjour,

Il semblerait que même si le contrat saisonnier a été conclu dans des conditions légales, ce qui reste à vérifier, sa rupture soit abusive puisque son objet n'est pas réalisé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...